



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA PLATE-FORME SAMEDI 11 DECEMBRE 2004

Membres présents : (en annexe 1, cf. liste validée)

Numéro	ONG	Prénoms et Nom
1	LVIA	Giovanni ARMANDO
2	ACRA	Francisca MOLEDDA
3	GRET	Cécile BROUTIN
4	AFVP	Ibrahima DIALLO
5	AQUADEV West Africa	Moustapha GUEYE
6	AUTRE TERRE Sénégal	Stéphane VANCUTSEN
		Félicien NSHIMIYIMANA
7	HANDICAP International	Mariétou FAYE
8	MAIS	Laurent DIENE
9	LA KORA	Makhtar Anta DIOP
10	CESVI	Marta COSSATO
11	CISV	Riccardo CAPOCCHINI
12	AMITIE THIES SOLINGEN	Marie KÖHLER
		Henri Lamine TINE
13	AIDE et ACTION	Kader NDIAYE
14	VECO	Seydou SALL
15	DIAPANTE	Alain KASRIEL

Membres représentés :

Numéro	ONG	procuration
16	PLS	AFVP
17	CPS	LVIA
18	COMI	LVIA
19	EAU VIVE	LVIA

Absences excusées:

1	SAVE the CHILDREN
2	ADG
3	FCD Sol Soc

Dix huit (18) membres, à jour de leur cotisation, sur vingt six (26) étaient présents ou représentés soit plus de la moitié. L'Assemblée Générale Ordinaire a donc pu délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1- Rapport moral
- 2- Rapport financier
- 3- Echanges et approbation
- 4- Réflexion sur la procédure de reconnaissance de la Plate-forme des ONG Européennes au Sénégal
- 5- Participation à la Plate-forme des Acteurs Non Etatiques pour le suivi de l'accord de Cotonou au Sénégal (A.N.E)
- 6- Election du bureau
- 7- Divers

1 - Rapport Moral (annexe 2)

La modératrice, en la personne de Cécile BROUTIN du GRET, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle fait état des membres excusés et présente l'ordre du jour.

A son tour, le Président de la Plate-forme, Giovanni ARMANDO de LVIA, a déroulé le rapport moral du Bureau pour la période allant d'octobre 2003 à décembre 2004 devant les membres présents qui disposent de leur exemplaire.

2- Rapport financier (annexe 3)

Le Trésorier, Moustapha GUEYE, a détaillé le rapport financier qui a été, auparavant distribué à tous. Il s'agit d'un rapport sur faits réels. Il ne tient pas compte des quelques redevances qui n'ont pas encore été payées en raison du changement de signataires. De même, les dépenses effectuées dans le cadre de l'organisation de la présente Assemblée Générale n'y figurent pas encore.

3- Echanges et approbation

Les membres sont invités à réagir sur les points du rapport qui nécessitent des éclaircissements. La discussion est organisée par le Président qui passe en revue chacun des principaux points évoqués dans le rapport.

Le rapport de la **Journée du développement local** organisée par la Plate-forme devrait être élaboré par le Groupe de travail concerné: « Développement Local ». Cécile BROUTIN propose de rendre disponible, en attendant, l'ensemble des présentations reçues ce jour via le site Internet de la Plate-forme.

Financement sur la ligne B7-6000

Makhtar Anta DIOP de l'ONG LA KORA déplore le fait de procéder à une répartition des financements en fonction de priorités accordées à certains pays au lieu de tenir compte principalement, des compétences décelées à travers les dossiers présentés.

Portail du site de la Plate-forme dans celui de la Délégation Européenne :

La liste des ONG membres de la plate forme figure déjà sur le site Web :

<http://www.delsen.cec.eu.int/fr/guidedelunion/representation.htm>

Il est retenu avec l'accord de la délégation d'y ajouter l'adresse mail du secrétariat et de faire un lien vers notre site Web.

Convention avec le Congad :

Celle-ci doit être signée prochainement. Son objectif est de concrétiser le souhait de collaboration entre les deux entités, à travers des échanges d'informations, une concertation préalable à des prises de positions sur des sujets intéressants les deux organismes, et d'éventuelles manifestations communes.

Les échanges ont notamment porté la nécessité que les deux collectifs ne se substituent pas aux membres et sur les risques de division du mouvement ONG qui impliquent une recherche de positions communes vis à vis de tiers (qui peuvent ne pas refléter l'avis de tous les membres mais au moins d'une majorité d'entre eux). Le cas échéant, cela pourrait poser des difficultés aux ONG membres des deux collectifs. De l'avis de Makhtar Anta DIOP de l'ONG LA KORA, même s'il devait arriver qu'une ONG membre soutienne une position différente de celle de l'ensemble, cela ne devrait pas l'empêcher de continuer à s'en sentir membre. Il lui appartiendrait de prendre, temporairement, le recul pour défendre sa position tout en respectant celle de la structure.

Base de données :

Des compléments d'informations ont été apportés sur les réflexions menées pour la mise en place de cette base de données. L'objectif était de pouvoir faire un état des lieux des activités des membres (préalable à une éventuelle capitalisation) et faciliter la diffusion d'informations internes et externes sur les activités, les partenaires et les lieux d'intervention des ONG. Les membres ont demandé que le nouveau bureau qui sera élu puisse approfondir la question et envisage éventuellement une journée d'échanges spécifique sur ce thème.

Cet échange s'est conclu par l'approbation du rapport moral et financier.

4- Réflexion sur la procédure de reconnaissance de la Plate-forme des ONG Européennes au Sénégal

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2004, le représentant du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale avait entretenu les membres des modalités de reconnaissance pour une ONG étrangère ou pas au Sénégal. A cette occasion, il avait été décidé de réfléchir quant à la nécessité d'engager une procédure de reconnaissance de la Plate-forme des ONG Européennes au Sénégal. Cette reconnaissance devrait permettre à la Plate-forme de mieux impliquer ses membres dans la vie politico-économique du Sénégal notamment et d'avoir un statut juridique, nécessaire notamment pour des collaborations avec les services de l'état et les partenaires au développement. A cette occasion, la majorité des membres avait voté en faveur d'une reconnaissance officielle de la PF.

La discussion sur le statut à retenir est donc lancée après un exposé de Moustapha GUEYE, de l'ONG AQUADEV West-Africa. A l'aide d'un tableau (annexe 5) distribué aux membres présents, il présente les deux possibilités existantes : l'association et la fondation.

Seydou SALL, de l'ONG VECO, s'interroge sur le but de cette procédure. La détermination d'objectifs précis est primordiale dans le choix de la démarche adéquate. Ainsi, il faudrait cerner, par exemple, le type de relation qu'il serait adéquat d'entretenir avec le Gouvernement du Sénégal. Il sera ainsi aisé de juger de l'utilité de la demande d'un accord de siège par exemple. La loi qui sera probablement votée dans un futur plus ou moins proche peut constituer un élément d'orientation.

Il est à noter qu'un groupement constitué qui est déjà en fonctionnement est ipso facto reconnu officiellement comme organisation existante. Cela peut autoriser à sauter des étapes pour une démarche moins fastidieuse.

Riccardo CAPOCCHINI de la CISV soutient qu'il demeure nécessaire d'approfondir les recherches afin de disposer de l'ensemble des informations requises avant toute décision. Une décision hâtive pourrait avoir des conséquences fâcheuses.

Appuyant les propos de la CISV, Makhtar Anta DIOP évoque des blocages qui pourraient survenir au niveau international si, par exemple, la Plate-forme venait à se faire reconnaître comme entité sénégalaise.

Il est néanmoins précisé que cette reconnaissance concerne le statut de la Plate-forme au Sénégal. Cela ne réduit en rien la légitimité de la Plate-forme à l'international. De plus, selon le décret en vigueur pour l'instant :

- si les membres sont tous nationaux, l'entité est dite nationale,
- si au moins un des membres est international, l'entité est, automatiquement dite internationale.

Au moment où la discussion touche à sa fin, les interrogations demeurent :

- faut-il engager une procédure de reconnaissance comme association en attendant ?
- ne vaut-il pas mieux attendre de prendre connaissance de la loi prochaine de crainte de mal s'engager ?

Kader NDIAYE d'Aide et Action milite en faveur d'une reconnaissance en tant qu'association (en tant que fédération d'ONG) qui ne pose aucune difficulté, étant donné les incertitudes sur les délais de vote et d'application de la nouvelle loi sur les ONG.

Riccardo CAPOCCHINI de la CISV insiste à nouveau pour que la décision ne soit prise qu'après une étude plus poussée sur les possibilités, les risques et contraintes.

Allant dans le même sens, Ibrahima DIALLO de l'AFVP souhaite que les objectifs de cette reconnaissance soient mieux identifiés. S'agit-il d'être reconnu:

- au niveau international, européen ?
- ou au niveau du Sénégal ?

Cécile BROUTIN, de l'ONG GRET, rappelle que l'idée de base est de se faire reconnaître au niveau du Sénégal. D'autres structures partenaires évoluent au niveau de l'international.

Il est retenu qu'il appartiendra au nouveau bureau d'approfondir la question. Pour garantir un choix objectif, les membres seront, au besoin, convoqués à une réunion pour de plus amples éclaircissements sur la procédure de reconnaissance de la Plate-forme. Le choix de la démarche à suivre sera ainsi collectif.

5- Participation à la Plate-forme des Acteurs Non Etatiques (A.N.E)

Plusieurs ONG ont participé aux réunions des groupes techniques mis en place par la délégation de la Commission Européenne et le Gouvernement du Sénégal (notamment Aquadev, Acra, Gret). Cécile BROUTIN a, ensuite plus spécifiquement, représenté la Plate-forme des ONG Européennes au Sénégal aux rencontres entre Acteurs Non Etatiques pour le suivi des Accords de Cotonou. Acra et Aquadev ont représenté la PF à la réunion constitutive de la PF des Ane pour le suivi de l'accord de Cotonou en juillet 2004. La PF des ONG européennes est membre du comité directeur mis en place.

Une note résumant la situation de la Plate-forme des Acteurs Non Etatiques (A.N.E) et les documents en cours de discussion est remise aux membres. (annexe 6)

Après les explications de Cécile BROUTIN, la réflexion est axée sur les points qui intéressent directement notre Plate-forme. Il faudra demander des éclaircissements et se positionner sur les conditions d'éligibilité au Fonds des A.N.E.. En effet les textes sont encore vagues à ce sujet. L'interrogation demeure sur la définition de l'éligibilité du demandeur. Il est précisé que celui-ci doit avoir son siège au Sénégal. Cela signifie-t-il avoir simplement son siège social au Sénégal, avoir un siège (administratif) au Sénégal ou faut-il être de droit sénégalais ?

Les ONG Européennes ont de plus en plus de difficultés à trouver des financements pour mener leurs actions (réduction des dossiers acceptés à la B7-6000, notamment au Sénégal, faible participation à la mise en œuvre des programmes FED, décentralisation des financements). Elles se posent la question de savoir si l'objectif n'est pas de restreindre encore les possibilités d'accès avec ce fonds.

Cependant la majorité des membres ne souhaitent pas que les ONG Européennes puissent être demandeur (réciprocité par rapport à la B7-6000) et que cela soit réservé à des ANE de droit sénégalais mais souhaitent que le partenariat entre ANE sénégalais et ONG européennes soit reconnu et promu, c'est à dire que leur contribution aux actions menées dans le cadre du partenariat soit pris en charge dans le cadre de la subvention. Il est souligné que la Commission Européenne milite en faveur de ce partenariat et qu'il est donc nécessaire de prévoir les moyens pour le mettre en œuvre.

6- Elections du bureau

Le Bureau sortant ayant déjà effectué deux mandats sans changement de poste, ses membres ne peuvent plus se représenter que pour des postes différents. En effet, les textes de la Plate-forme précisent que les membres du Bureau Exécutif ne doivent pas remplir plus de deux mandats à la même fonction.

Les ONG candidates sont au nombre de cinq (5). Il s'agit de :

- GRET, au poste de Présidence
- LVIA, AFVP, EAU VIVE, AIDE et ACTION, aux postes de Vice-présidence

Aucun candidat n'est enregistré pour les postes de Secrétaire et de Trésorier.

Les ONG AQUADEV West-Africa et ACRA qui assuraient respectivement la Trésorerie et la Vice-présidence ne désirent plus se porter candidates en raison de leurs nombreuses charges présentes de travail.

Après une brève consultation, un consensus naît entre les ONG préposées aux postes du Bureau. Le GRET est retenu à la Présidence et la LVIA au Secrétariat.

Les propositions suivantes sont ensuite faites :

- AFVP et AIDE et ACTION à la Vice-présidence
- EAU VIVE à la Trésorerie

En l'absence de EAU VIVE représentée par la LVIA, il est décidé de reporter l'officialisation de cette répartition jusqu'à la tenue du prochain bureau. EAU VIVE pourra alors confirmer sa disponibilité à remplir les fonctions de Trésorier. En effet, ce choix a été guidé par le fait que EAU VIVE avait informé Giovanni ARMANDO, de la LVIA, de leur intention de se présenter au poste de trésorier en deuxième choix.

Les membres présents donnent leur approbation pour cette option.

A l'issue de la rencontre, la nouvelle Présidente, Cécile BROUTIN, a émis le souhait d'une plus grande mobilisation des membres de la Plate-forme. Pour cela, un engagement accentué de part et d'autre est nécessaire. La Présidente a achevé par des remerciements adressés à tous les membres, particulièrement à tous ceux qui ont eu la motivation de participer à cette Assemblée un samedi.

La Secrétaire de séance
Monique DIARA

La Présidente de la Plateforme
Pour approbation

Cécile BROUTIN

ANNEXES

Annexe 1 : liste des présents validée

Annexe 2 : rapport moral

Annexe 3 : rapport financier

Annexe 4 : procurations

Annexe 5 : tableau sur les formes de reconnaissance

Annexe 6 : note d'information sur la Plate-forme des A.N.E.